2017

186e rapport de gestion

de la Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative

sommaire

L'exercice en bref 2

Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction 3

Gouvernance d'entreprise 4

Formation et parcours professionnel des administrateurs 5

Bilan 6

Compte de résultat 8

Capitaux propres 10

Annexe aux comptes 11

Rapport de l'organe de révision 25

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités 26

L'exercice en bref

(en milliers de francs)	2017	Exercice précédent
Bilan		
Total du bilan	397'858	397'848
Avances à la clientèle	338'286	336'292
Dépôts de la clientèle	300'103	295'512
Fonds propres (après répartition du bénéfice)	32'307	30'541
Résultats		
Résultat net des opérations d'intérêts	4'423	4'230
Autres produits	1'414	1'221
Charges d'exploitation et impôts	3'356	3'397
Pertes, amortissements et provisions	535	504
Bénéfice de l'exercice (résultat de la période)	822	757
Dividende		
Dividende brut par titre	12 %	12 %

Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction

Changement et adaptation

L'environnement bancaire devient de plus en plus contraignant.

Les nombreuses réglementations dictées par notre autorité de tutelle entraînent de nouveaux coûts résultant notamment de l'externalisation inéluctable de nos prestations informatiques, de contrôle et de reporting.

La nécessité de maintenir une banque de proximité et de proposer des prestations nouvelles ou traditionnelles via des solutions informatiques permettant à notre clientèle de générer et suivre leurs opérations via leurs diverses applications représente également une contrainte qu'il ne faut ni sous-estimer, ni négliger.

La Caisse d'Epargne de Cossonay en a pleinement conscience et s'adapte à ces nouvelles exigences.

Tout comme elle doit le faire avec les conditions du marché en termes de taux d'intérêts qui maintiennent une pression vers le bas depuis tellement longtemps que l'on a de la peine à se souvenir qu'ils eussent pu être à d'autres niveaux plus élevés.

Dans un marché exigeant et très concurrentiel, soumis au taux LIBOR ou de dépôt BNS négatifs et à une marge de manœuvre réduite, nous avons malgré tout pu présenter un exercice 2017 de bonne facture en conservant des marges raisonnables.

Aujourd'hui plus que jamais, notre volonté est d'assurer la satisfaction de notre clientèle par nos services, notre proximité et notre capacité d'adaptation.

Cet environnement a malgré tout permis à votre banque de boucler un exercice 2017 avec un bénéfice net en augmentation de 8.69 %, permettant ainsi de consolider l'assise de ses fonds propres et de maintenir une trésorerie largement excédentaire comparativement à ce que les normes nous imposent. Et ce, sans déroger à ses principes prudentiels de maîtrise des risques qu'ils soient de crédits, opérationnels ou de taux d'intérêts.

Ce résultat se veut également le reflet d'une politique saine et réfléchie dans le maintien de marges suffisantes à la tenue de ses charges. Cela se traduit par un volume d'affaires hypothécaires ou de crédits aux collectivités publiques adapté à notre politique d'affaires.

En termes chiffrés, le résumé des résultats 2017 se présente de la manière suivante :

Le total du bilan demeure stable à **CHF 397'858'399.84** au 31 décembre 2017. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **1.55 %** pour atteindre **CHF 300'103'351.58** alors que les avances à la clientèle totalisent **CHF 338'286'256.64 (+ 0.59 %)**.

Le taux de couverture des avances à la clientèle par rapport aux avoirs de la clientèle atteint ainsi **88.71 %** (**87.87 %** à fin 2016).

Le bénéfice (résultat de la période) s'élève à **CHF 822'490.87 (+ 8.69 %)** après augmentation des réserves pour risques bancaires généraux de **CHF 1'115'000.00** et paiement des impôts sur le bénéfice de **CHF 300'050.00.**

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration vous proposera lors de l'assemblée générale du **vendredi 13 avril 2018**, de maintenir le versement d'un dividende de **12 %**.

Cossonay, le 23 février 2018

Au nom du Conseil d'administration		La Direction
B. Duperrex	Ch.-E. Cuhat	J.-M. Pasche
Président	Secrétaire	Directeur

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la circ.-FINMA 17/1 « Gouvernance d'entreprise - banques ».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts. Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale. Selon les statuts, il se compose de 5 à 7 membres au plus. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une période de 4 ans. Ils sont rééligibles, mais la durée de leur mandat ne peut excéder 20 ans. Ils doivent déposer leur mandat au plus tard à la prochaine Assemblée générale ordinaire tenue après la fin de leur 65ème année.

Le président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration est responsable de la stratégie et de la politique d'entreprise. Ses attributions sont réglées dans les statuts et au chapitre 3 du ROG. Elles comprennent notamment les points suivants :

- Approbation d'un concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque.
- Responsabilité de la réglementation interne.
- Décision en matière de coopérations d'importance stratégique.
- Introduction et poursuite de procédures judiciaires, conclusion de concordats et de transactions, reconnaissance de plaintes.
- Décision quant à l'émission d'un emprunt obligataire.
- Approbation de l'analyse des risques dans la perspective de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme en vertu de l'art. 25 al. 2 OBA-FINMA.

La formation et le parcours professionnel des administrateurs sont présentés à la page 5 du présent rapport.

Commissions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut si nécessaire former en son sein des commissions chargées de préparer les affaires, aucune compétence de décision leur revenant.

Commission d'audit

La Commission d'audit est composée d'au moins deux membres du Conseil d'administration, selon l'art. 18 du ROG. La Commission est actuellement composée de M. André Borgeaud (président), de Mme Marylène Villard (membre) et de M. Gaël Girardet (membre).

Les attributions de la Commission d'audit, basées sur les directives de la FINMA, sont définies à l'art. 17 du ROG.

Direction

La Direction de la banque est assurée par M. Jean-Michel Pasche depuis le 1er janvier 2001. Titulaire d'une licence en sciences économiques (HEC) de l'université de Lausanne, il entame sa carrière professionnelle dès 1986 au Crédit Suisse, tout d'abord à Genève, puis dès 1993 à Zurich. Il exerce diverses fonctions dans les départements crédits et états-majors de conduite de cet établissement. De 1997 à 2000, il est membre de la direction de la Banque Migros à Lausanne, en charge du secteur des crédits.

La Direction est responsable de la conduite des affaires de la banque. Ses attributions et compétences sont notamment les suivantes :

- Conduite des affaires courantes, pilotage opérationnel des revenus et des risques, y compris gestion de la structure du bilan et des liquidités et représentation de l'établissement vis-à-vis des tiers dans le secteur opérationnel.
- Formulation de propositions concernant les affaires qui relèvent de la compétence ou nécessitent l'approbation de l'organe responsable de la haute direction et édiction de prescriptions visant à régler l'exploitation commerciale opérationnelle.
- Conception et entretien de processus internes et d'un système de contrôle interne adaptés ainsi que d'une infrastructure technologique adéquate.

Formation et parcours professionnel des administrateurs

Tous les membres du conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance selon la circ.-FINMA 17/1 cm 17 ss.

Président

Bertrand Duperrex	1983	Diplôme en économie bancaire
	1985-1989	Directeur UBS Prilly
	1989-2006	Crédit Agricole (Suisse) SA, dont Directeur Financier depuis 2000
	2006-2007	Compagnie Financière Tradition, Directeur Financier
	2008-2011	MIG Banque SA, Directeur Financier et contrôle des risques
	2012 à ce jour	Indépendant

Vice-Président

André Borgeaud	1980	Diplôme école d'agriculture de Cernier
	1986	Certificat de capacité d'agriculteur
	1987	Diplôme de maîtrise agricole
	1992 à ce jour	Exploitant d'une entreprise agricole à Penthalaz

Membres

Jérôme Bastian	2000	Diplôme d'ingénieur HES en énergie électrique
	2000-2007	Responsable Clients Siemens
	2007 à ce jour	Responsable éclairages et signalisation Duvoisin-Groux SA
Gaël Girardet	1999	Diplôme d'architecte ETS/HES
	1999-2002	Employé dans un atelier d'architecture à Lausanne
	2002-2012	Associé dans un atelier d'architecture à Cossonay
	2012 à ce jour	Employé, chef de projet dans un atelier d'architecture à Yverdon
Antoinette Reymond	1986	Diplôme de boulangère-pâtissière
	1988 à ce jour	Gestion de l'exploitation agricole
	2005 à ce jour	Secrétaire comptable dans diverses PME
	2010-2012	Présidente du Conseil communal de Cossonay
Didier Simond	2004	Diplôme d'informaticien de gestion HES
	2005-2010	Employé en tant qu'informaticien de gestion
	2010 à ce jour	Responsable des systèmes d'information, actuellement à la Fondation Eben-Hézer
Marylène Villard	1976	Diplôme d'employée de commerce (CFC)
	1977 à ce jour	Secrétaire-comptable dans une PME d'installations électriques
	2002-2011	Municipale à Daillens

Secrétaire (hors CA)

Charles-Emile Cuhat

Actifs

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2017 CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités		31’049	41’587
Créances sur les banques		19’275	15’434
Créances sur la clientèle	7.1	36’136	38’381
Créances hypothécaires	7.1, 7.8	302’150	297’911
Immobilisations financières	7.3	5’434	128
Comptes de régularisation actifs		210	109
Participations	7.4	544	544
Immobilisations corporelles	7.5	1’111	1’143
Valeurs immatérielles	7.6	349	205
Autres actifs	7.7	1’600	2’406
Total des actifs		**397’858**	397’848
Total des créances subordonnées		278	0

Passifs

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2017 CHF	Exercice précédent CHF
Engagements envers les banques		7’988	11’607
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		256’821	252’041
Valeurs de remplacement négatives d’instruments financiers dérivés		1’766	2’601
Obligations de caisse		43’282	43’471
Emprunts et prêts des centrales d’émission de lettres de gage	7.8, 7.10	47’000	48’700
Comptes de régularisation passifs		1’322	1’339
Autres passifs	7.7	314	301
Provisions	7.11	6’872	7’061
Réserves pour risques bancaires généraux	7.11	8’319	7’204
Capital social	7.12	1’552	1’544
Réserve légale issue du capital		449	442
Réserve légale issue du bénéfice		21’345	20’770
Bénéfice reporté		6	10
Bénéfice (résultat de la période)		822	757
Total des passifs		**397’858**	397’848
Total des engagements subordonnés		0	0

Opérations hors bilan

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2017 CHF	Exercice précédent CHF
Engagements conditionnels	7.1, 7.16	1’298	1’186
Engagements irrévocables	7.1	12’392	9’091
Engagements de libérer et d’effectuer des versements supplémentaires	7.1	474	474

Compte de résultat

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2017 CHF	Exercice précédent CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		7'220	7'550
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		11	4
Charges d'intérêts		-2'919	-3'300
Résultat brut des opérations d'intérêts		4'312	4'254
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		111	-24
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		**4'423**	4'230
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		72	73
Produit des commissions sur les opérations de crédit		16	16
Produit des commissions sur les autres prestations de service		352	352
Charges de commissions		-43	-44
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		**397**	397
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur		**122**	106
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0	0
Produit des participations		77	75
Résultat des immeubles		0	0
Autres produits ordinaires		47	49
Autres charges ordinaires		-62	-65
Sous-total autres résultats ordinaires		**62**	59

(en milliers de francs)	Annexe	31.12.2017 CHF	Exercice précédent CHF
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	7.18	-1'463	-1'440
Autres charges d'exploitation	7.19	-1'592	-1'620
Sous-total charges d'exploitation		**-3'055**	-3'060
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5, 7.6	-271	-254
Variations des provisions et autres correctifs de valeur et pertes	7.11	-263	-250
Résultat opérationnel		**1'415**	1'228
Produits extraordinaires	7.20	832	659
Charges extraordinaires	7.20	-10	-53
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7.20	-1'115	-740
Impôts	7.21	-300	-337
Bénéfice (résultat de la période)		**822**	757
Répartition du bénéfice			
Bénéfice (résultat de la période)		822	757
Bénéfice reporté		6	10
Bénéfice au bilan		**828**	767
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		-640	-575
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		0	0
Distributions au moyen du bénéfice au bilan		-186	-186
Autres distributions du bénéfice		0	0
Report à nouveau		**2**	6

Présentation de l'état des capitaux propres

(en milliers de francs)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/perte reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	1'544	442	20'770	7'204	10	757	30'727
Dividendes et autres distributions	0	0	0	0	0	-186	-186
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	1'115	0	0	1'115
Autres dotations (prélèvements) affectant les autres réserves	0	0	575	0	0	-575	0
Modification du bénéfice reporté	0	0	0	0	-4	4	0
Augmentation du capital	8	7	0	0	0	0	15
Bénéfice (résultat de la période)	0	0	0	0	0	822	822
Capitaux propres à la fin de la période de référence	**1'552**	**449**	**21'345**	**8'319**	**6**	**822**	**32'493**

1 Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Généralités

Sous la raison sociale Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative, il existe une société coopérative fondée le 1er mai 1833. Son siège est à Cossonay et une agence a été ouverte au printemps 1993 à Sullens.

À la fin de l'exercice, l'effectif du personnel est de 11 personnes. Converti en emplois à temps complet, le nombre s'élève à 9,1.

La société a pour but d'encourager l'épargne par l'exploitation d'une banque régionale. Elle déploie principalement son activité dans la région de Cossonay.

Pool des actionnaires de RBA-Holding

La banque est membre du Pool des actionnaires de RBA-Holding et utilise, contre rémunération, les services qui lui sont proposés. Pour mettre en place ces services, RBA-Holding et ses sociétés affiliées ont dû effectuer et préfinancer des investissements d'infrastructure. La banque s'est engagée à verser, en cas d'éventuelle sortie du Pool des actionnaires de RBA-Holding, une indemnité de retrait de 0,08 % de la somme du bilan. Avec effet au 1er janvier 2018, les contrats du RBA-Pool des actionnaires ont été modernisés et adaptés aux nouvelles circonstances. En particulier, aucune indemnité n'est due en cas de sortie du RBA-Pool des actionnaires et RBA-Holding a changé sa raison sociale en Entris-Holding.

La banque a reçu, en 2011 et 2012, en relation avec la migration informatique, des versements de RBA-Futura (Fonds d'entraide dans le cadre du réseau de sécurité et de solidarité de RBA) pour un montant de CHF 119'595.- par année. La banque s'est engagée à rembourser ces montants en cas de sortie du RBA-Pool des actionnaires avant le 31 décembre 2017.

Depuis 2014 (et jusqu'en 2017), la banque reçoit des montants liés à la liquidation de RBA-Futura. En 2017, le montant reçu est de CHF 305'945.-. En cas de sortie du Pool, il n'y a aucune obligation de remboursement de ces montants.

En 2013, RBA-Holding a vendu sa division «Intégration IT» à Swisscom. Le produit de cette vente est redistribué aux banques sous forme de dividendes (de 2014 à 2017). Durant l'exercice 2017, le dividende en faveur de notre banque s'est élevé à CHF 58'254.-.

Stratégie informatique commune

25 banques régionales, dont notre banque, ont achevé les travaux liés au projet de nouvelle stratégie informatique multifournisseur et ce, au tournant de l'année 2017/2018. Avec la mise en œuvre de cette stratégie, Inventx SA est devenu début 2018, le nouveau fournisseur informatique en charge de l'exploitation du centre de calcul et de l'Application Management. Swisscom, ex-fournisseur responsable de ces prestations jusqu'ici, continue à fournir des services informatiques aux banques précitées, dont notre banque. Citons notamment le traitement individuel des données aux postes de travail, l'exploitation des réseaux décentralisés ainsi que le traitement du trafic des paiements et de l'administration des titres.

Avec cette stratégie, les exigences croissantes en termes de flexibilité et de qualité des services informatiques seront mieux satisfaites et les coûts informatiques, la rubrique la plus importante des charges d'exploitation, significativement réduits.

Cette stratégie multifournisseur induit des économies d'échelle pour tous les établissements participants. Le système bancaire central Finnova exploité par les 25 banques n'est pas affecté par ce changement.

Champ d'activité

La banque développe les champs d'activités décrits ci-après. Pour le surplus, il n'existe pas d'autres activités qui ont une influence sur le risque et la rentabilité de la banque.

Opérations au bilan

Le principal domaine d'activité, qui représente également la source majeure de revenus, est représenté par les opérations de bilan fondées sur la différence d'intérêts. Le résultat net des opérations d'intérêts représente 88,4 % du total des revenus ordinaires (exercice précédent 88,3 %).

À l'actif, les créances hypothécaires représentent 75,9 % du total du bilan (exercice précédent 74,9 %). L'ensemble des crédits et prêts à la clientèle totalise 85,0 % du bilan (exercice précédent 84,5 %). Les crédits octroyés à la clientèle sont essentiellement couverts par des hypothèques. La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont en règle générale gagés.

Au passif, l'ensemble des fonds déposés par la clientèle totalise 75,4 % du total du bilan (exercice précédent 74,3 %).

Opérations de commissions et de prestations de service

Les opérations de commissions concernent principalement les locations de safes, droits de garde sur dépôts de titres ainsi que le trafic des paiements.

La banque n'accepte pas de mandat d'administration de dossiers de titres. Par contre, elle exécute les ordres d'achats et de ventes de titres qui lui sont donnés par les clients. La CEDC a obtenu l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour exercer une activité de négociant en valeurs mobilières.

Opérations de négoce

La part prépondérante des opérations de négoce concerne les opérations de change (devises et billets), réalisées de manière sélective quant à la qualité des contreparties. Cette activité demeure toutefois marginale.

Autres secteurs d'activité

La banque entretient un portefeuille de titres pour des raisons de liquidités et de placements. Ils figurent sous les immobilisations financières.

Le siège social est installé dans son propre immeuble. La banque détient en outre un terrain sur lequel elle a aménagé un parking pour les voitures du personnel et des clients.

2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1 Principes généraux

La tenue des livres, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définis par la Circ.-FINMA 15/1.

La Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative établit ses états financiers statutaires selon une présentation cohérente. La situation économique est représentée de telle manière que des tiers puissent se forger une opinion fiable.

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la banque le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat. L'évaluation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées est effectuée selon le principe de la date de conclusion. Les opérations conclues à terme sont inscrites dans les affaires hors bilan jusqu'à la date de règlement. Les transactions sont inscrites ensuite dans le bilan à la date de règlement.

Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

2.2 Principes de présentation

La loi prescrit un cadre de présentation pour les états financiers et l'annexe aux comptes annuels. Seules les composantes de ce schéma de publication applicables à la banque figurent ici. Ainsi, les tableaux prescrits ont-ils été limités aux catégories de données concernant la banque dans le but d'en faciliter la lecture.

Pour le surplus, la banque est dispensée d'établir un tableau de financement en raison du recours au principe de la présentation fiable pour l'édition de ses comptes annuels (art. 25 al. 3 OB).

2.3 Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés, sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

2.4 Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.5 Liquidités

Les montants sont portés au bilan à la valeur nominale.

2.6 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont inscrites à la valeur nominale et diminuées des correctifs de valeur pour risques de défaillance nécessaires. Les engagements sur les banques sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les avoirs et les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

2.7 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont portées au bilan à la valeur nominale déduction faite des correctifs de valeur pour risques de défaillance nécessaires.

Des correctifs de valeur pour risques de défaillance sont constitués pour tous les risques de perte perceptibles selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsqu'on peut s'attendre à ce que la valeur comptable de la créance soit inférieure au montant dû. Les correctifs de valeur pour risques de défaillance sont directement déduits des positions actives correspondantes. La détermination des risques de défaillance latents se fonde sur l'expérience. Le calcul est effectué individuellement selon une approche systématique.

Les créances compromises sont des créances pour lesquelles il est peu probable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises sont évaluées comme leurs éventuelles garanties à la valeur de liquidation, et dépréciées en tenant compte de la solvabilité du

preneur de crédit. L'évaluation se fait individuellement et la perte de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

La constitution initiale, de même que d'éventuelles constitutions ultérieures de provisions pour risques (à savoir les correctifs de valeur pour risques de défaillance pour l'utilisation effective, et les provisions pour la limite de crédit non utilisée) est globalement effectuée par la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de modifications de l'utilisation, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est effectuée lors de chaque bouclement entre les correctifs de valeur et les provisions, pour que l'utilisation effective des différentes limites soit correcte au niveau du bilan. Les dissolutions de correctifs de valeur ou de provisions devenues libres sont également effectuées par la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents qui ne sont pas réutilisés immédiatement pour d'autres corrections de valeur de même nature sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable ou qu'on renonce à la récupérer, elle est amortie par le débit du correctif de valeur correspondant.

Pour de plus amples informations en lien avec les correctifs de valeur pour risques de défaillance, nous nous référons au point 3 «Identification des risques de défaillance et détermination des correctifs de valeur».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

2.8 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont portés au bilan à la valeur nominale. Les engagements sur métaux précieux sur comptes métaux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

2.9 Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture.

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter les risques de taux, dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont comptabilisés dans la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes», pour les intérêts encaissés et dans la rubrique «Charges d'intérêts», pour les intérêts décaissés.

Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

La banque documente les relations de couverture ainsi que les buts des opérations de couverture lors de la conclusion des opérations. La banque vérifie périodiquement les besoins de couverture en relation avec la réglementation interne.

2.10 Immobilisations financières

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués et inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition avec imputation de l'agio ou disagio (composante d'intérêt) sur la durée («méthode Accrual»). Les modifications de valeur liées aux risques de défaillance sont comptabilisées immédiatement dans la position «Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Si des titres de créance sont vendus avant l'échéance ou remboursés prématurément, les gains et pertes relatifs à la composante d'intérêt ne sont pas perçus de suite, mais sont délimités sur la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Les titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à leur échéance (destinés à la revente) sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, les parts de placements collectifs de capitaux, les propres positions physiques de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente, la valeur considérée est la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si la juste valeur, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite. Le solde des variations de valeurs est comptabilisé dans la position «Autres charges ordinaires» ou la position «Autres produits ordinaires».

Lors de cession d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, le résultat réalisé est entièrement comptabilisé dans la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

2.11 Participations

Il s'agit essentiellement des participations minoritaires à caractère d'infrastructure destinées à être conservées à long terme. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires, compte comme la valeur réglementaire la plus élevée.

La valeur est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires». Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

2.12 Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché nette ou une valeur d'usage, s'ils peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation notable de la durée de vie et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et portées à l'actif à leur valeur d'acquisition. Lors d'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :

- Immeuble à l'usage de la banque : 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : 10 ans
- Logiciels, matériel IT : 3 ans

Les acquisitions jusqu'à CHF 10'000.- sont amorties intégralement chaque fin d'année.

La valeur des immobilisations corporelles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires».

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

2.13 Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour la banque. Les valeurs immatérielles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation peut être enregistrée au maximum à la valeur d'acquisition. Lors d'évaluation ultérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Lors de l'activation de valeurs immatérielles, la durée d'utilisation future doit être estimée avec prudence.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories de valeurs immatérielles est la suivante :

- Projets, licences et autres valeurs immatérielles : max. 5 ans

La valeur des valeurs immatérielles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte de résultats (position «Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

2.14 Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

2.15 Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les commissions contre paiement à l'avance en lien avec les prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes d'intérêts et délimitées sur la durée des prêts respectifs («méthode Accrual»).

2.16 Provisions

Une provision est constituée si un événement passé crée une obligation probable justifiée dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais estimable de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture, si ceux-ci contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps exerce une influence significative, le montant de la provision doit être escompté.

Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds.

La sous-position «Autres provisions» peut inclure des réserves latentes. La banque constitue notamment des correctifs de valeur forfaitaires destinés à couvrir les risques de défaillance latents

existants à la date critère d'évaluation. Ils s'élèvent à 0,5% des avances à la clientèle. Les variations de ces correctifs de valeur sont enregistrées soit dans la rubrique «Charges extraordinaires» soit dans la rubrique «Produit extraordinaires».

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées, comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique «Impôts»
- Les autres provisions par la rubrique «Variation des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

2.17 Engagements de prévoyance

Les conséquences économiques des institutions de prévoyance sur la banque sont soit des avantages économiques, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de la Caisse de pensions Bafidia à Aarau à laquelle la banque est affiliée.

En cas de découvert, il existe un engagement économique si les conditions pour la constitution d'une provision sont données. En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser, en dehors des prestations réglementaires, pour un autre usage économique de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur dues vis-à-vis de l'institution de prévoyance affiliée sont comptabilisées en permanence dans le compte de résultats dans la position «Charges de personnel».

2.18 Impôts

Les impôts sur le capital et le bénéfice dus sur le résultat de la période concernée et le capital déterminant sont calculés en accord avec les prescriptions fiscales. Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

Les engagements issus d'impôts sur le capital et le bénéfice courants doivent être inscrits dans la position «Comptes de régularisation passifs».

Les impôts latents sur le bénéfice ne sont pas considérés ni saisis.

2.19 Réserves pour risques bancaires généraux

La saisie au bilan se fait à la valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées et font partie du capital propre.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées ou dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

2.20 Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

2.21 Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont saisies à la valeur nominale. Des provisions sont créées pour les risques de pertes identifiables sur les passifs.

2.22 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. (Position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur»).

Les taux de clôture utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	2017	2016
EUR	1.1704	1.0728
USD	0.9763	1.0174
GBP	1.3202	1.2554

3 Identification des risques de défaillance et détermination des correctifs de valeur

Pour mesurer et gérer le risque de défaillance, la banque classe ses crédits dans le système de notation des clients «RasyEA» des banques RBA. Celui-ci comprend au total dix classes de notation.

Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré, la valeur des sécurités est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeur pour risque de défaillance n'est constitué.

Pour les créances appartenant aux classes 7, 8 et 9, on doit s'attendre à une exposition plus élevée au risque car il existe un risque potentiel de perte. Les créances de ces classes de notation sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Les montants de risque déterminés pour chaque position sont couverts par des correctifs de valeur individuels selon leur probabilité d'occurrence et en fonction de la classe de rating correspondante.

Les créances de la classe 10 comptent comme créances compromises, c'est-à-dire qu'il est improbable que le preneur de crédit puisse à l'avenir faire face à ses obligations. Ces créances sont évaluées sur une base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Il convient d'utiliser la valeur de liquidation déterminée. Dans la mesure où la restitution de la créance dépend uniquement de la réalisation des garanties, la part non couverte fait entièrement l'objet de correctifs de valeur. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés de capital et d'intérêts ont été réglés selon les dispositions contractuelles et lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Pour les comptes courants avec une limite de crédit, la banque procède selon l'option du chiffre 1 de la FAQ de la FINMA en ce qui concerne la détermination des correctifs de valeur pour risques de défaillance.

Les commissions et les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) ne doivent pas être pris en compte dans le revenu des intérêts. Les intérêts échus et impayés au-delà de 90 jours font partie de ces catégories. Les intérêts échus sont déterminés selon le principe brut.

Dans le cas des crédits en compte courant, les commissions et les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis 90 jours.

4 Évaluation des garanties (valeurs vénales et d'avance)

Lors de l'estimation des garanties se rapportant à des créances hypothécaires sur gages immobiliers, nous nous basons sur les directives internes fondées sur les directives de l'Association suisse des banquiers.

La valeur des garanties est vérifiée à intervalles raisonnables en fonction du type de couverture. Les estimations immobilières sont effectuées selon les directives. Des spécialistes en crédits compétents estiment les objets à usage propre, les immeubles d'habitation et commerciaux simples, ainsi que les immeubles locatifs. Des experts externes reconnus en tant qu'estimateurs peuvent être impliqués pour les objets plus compliqués ou qui ne se trouvent pas dans le rayon d'activité proche.

Les valeurs suivantes servent à déterminer la valeur d'avance actuelle et future :

Valeur vénale
- Maisons individuelles et à deux logements
- Appartements en propriété par étage
- Maisons et appartements de vacances
- Terrains

Valeur de rendement
- Immeubles locatifs
- Immeubles commerciaux
- Objets industriels
- Immeubles à utilisation mixte

La valeur retenue correspond au plus à la valeur de marché. Des taux d'avance maximaux sont donnés par type d'objet. Lors de créances compromises, les garanties correspondantes sont évaluées à la valeur de liquidation.

5 Gestion des risques

Le Conseil d'administration procède régulièrement à une analyse des risques de la banque dans le but de les identifier, de les mesurer, de les évaluer et de les contrôler. Conformément à ses statuts, la CEDC est gérée sur la base de principes de prudence. Elle s'interdit toutes opérations de nature spéculative.

Etant donné que la banque exerce principalement son activité dans les opérations de bilan, les variations de taux peuvent influencer considérablement le résultat des opérations d'intérêts et, par voie de conséquence, sa principale source de revenus. La banque porte une attention toute particulière à la gestion de ce risque en appliquant une méthode d'analyse ALM (Asset & Liability Management) qui s'appuie sur un logiciel spécifique. Au besoin, elle peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

Concernant les risques de crédits, l'établissement fait preuve d'une grande prudence lors de leur octroi. Il exige systématiquement des garanties de première qualité. Lorsqu'il s'agit d'hypothèques, il évalue les immeubles de manière prudente et accorde les crédits en respectant les marges traditionnelles d'avance. Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le Conseil d'administration a fixé une tolérance aux risques de liquidités qui est révisée au moins une fois par an.

La banque n'a aucune intention de prendre des risques excessifs dans les besoins de liquidités. L'objectif est d'avoir à tout moment suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter les obligations de paiement, même en cas de situation de crise. Cela se traduit en termes quantitatifs par des niveaux d'alertes et des limites globales, y compris en matière de niveau de réserve de liquidités. Il existe en outre un plan d'urgence.

Un cadre réglementaire interne garantit que les incitations à la prise de risques sont adaptées aux risques de liquidités.

La banque gère et contrôle ce type de risque au travers de la concordance des échéances des actifs et des passifs et selon les dispositions légales et conventionnelles en la matière.

Le service «compliance» de la banque veille au respect des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, appuyé par Clientis SA. Enfin, s'agissant des risques juridiques, la banque fait appel aux conseils d'un avocat.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés sur la situation de fortune, financière, de liquidités et de rendement, ainsi que sur les risques inhérents, par un système d'information adapté.

Les risques de crédits, de marché et les risques opérationnels sont inhérents à l'activité de la banque. En vertu des dispositions de l'Ordonnance sur les fonds propres, qui transposent les accords de Bâle III, les fonds propres nécessaires sont déterminés en fonction des risques encourus. Ils doivent être couverts par des fonds propres disponibles.

Dans le cadre du groupement RBA, la banque a confié le traitement informatique des données, le giro bancaire, l'administration des titres et du trafic des paiements étrangers à Entris Banking SA et Swisscom SA. Les travaux de bouclements comptables et l'administration des salaires sont externalisés chez Equilas SA. Enfin, la fonction d'audit interne est assurée par Aunexis SA.

Cette externalisation a fait l'objet, conformément aux exigences de la FINMA, de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont tous soumis au secret bancaire.

6 Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun évènement susceptible d'influencer sensiblement le patrimoine, la situation financière et le résultat de la banque ne s'est produit depuis la date de clôture.

7 Informations se rapportant au bilan, aux opérations hors bilan et au compte de résultat

7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

7.1.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan

(en milliers de francs)	Nature des couvertures Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)				
Créances sur la clientèle	5'708	8'954	21'616	36'278
Créances hypothécaires				
- immeubles d'habitations	238'015	0	482	238'497
- immeubles commerciaux	1'123	0	0	1'123
- immeubles artisanaux et industriels	52'809	0	291	53'100
- autres	11'039	0	0	11'039
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)	**308'694**	**8'954**	**22'389**	**340'037**
Année précédente	304'595	8'592	24'952	338'139
Total des correctifs de valeur compensés avec les prêts				**-1'751**
Année précédente				-1'847
Total des prêts (après compensation avec les correctifs de valeur)				**338'286**
Année précédente				336'292
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	308	990	1'298
Engagements irrévocables	5'887	0	6'505	12'392
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	474	474
Crédits d'engagements	0	0	0	0
Total hors bilan	**5'887**	**308**	**7'969**	**14'164**
Année précédente	6'953	302	3'496	10'751

7.1.2 Créances compromises

(en milliers de francs)	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeur individuels
Créances compromises	**4'291**	**3'498**	**793**	**793**
Année précédente	3'013	2'225	788	788

7.2 *Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)*

(en milliers de francs)	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
— swaps	0	0	0	0	1'766	43'000
■ Total avant prise en compte des contrats de netting:						
Année de référence	**0**	**0**	**0**	**0**	**1'766**	**43'000**
— dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0
Année précédente	0	0	0	0	2'601	53'000
— dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
■ Total après prise en compte des contrats de netting:		
Année de référence	**0**	**1'766**
Année précédente	0	2'601

7.3 *Répartition des immobilisations financières*

(en milliers de francs)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créances	5'289	0	5293	0
— dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	5'011	0	5'015	0
— dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	278	0	278	0
Titres de paticipations	141	125	141	125
— dont participations qualifiées (En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	4	3	4	3
■ Total	**5'434**	128	**5'438**	128
— dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	295	0	297	0

Augmentation des immobilisations financières destinée à réduire nos liquidités placées à taux négatifs auprès de la BNS.

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de francs)	qualité haute	qualité moyenne	qualité moyenne inférieure	spéculatif	extrêmement spéculatif	en défaut	sans rating
Titres de créances : valeur comptable							
Année de référence	**295**	**1'137**	**1'583**	**0**	**0**	**0**	**2'274**

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

7.4 *Présentation des participations*

(en milliers de francs)	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence						
				Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptation de valeur en cas de mise en équivalence /reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Autres participations										
— avec valeur boursière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— sans valeur boursière	597	53	544	0	0	0	0	0	544	0
■ Total des participations	**597**	**53**	**544**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**544**	**0**

7.5 *Présentation des immobilisations corporelles*

(en milliers de francs)	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence: Changement d'affectation	Inves-tissements	Désinves-tissements	Amor-tissements	Reprises	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeuble à l'usage de la banque	[1]	[1]	820	0	0	0	-118	0	702
Autres immeubles	380	-130	250	0	0	0	0	0	250
Software acquis séparément ou développés à l'interne	732	-713	19	0	15	0	-24	0	10
Autres immobilisations corporelles	2'421	-2'367	54	0	125	0	-30	0	149
Total des immobilisations corporelles	3'533	-3'210	1'143	**0**	**140**	**0**	**-172**	**0**	**1'111**

[1] Il n'a pas été possible de déterminer la valeur d'acquisition de l'immeuble à l'usage de la banque sans que cela occasionne un coût excessif. Celui-ci est détenu depuis plusieurs dizaines d'années. À partir de l'exercice 2003 nous avons repris les amortissements sur l'immeuble de la banque, selon les directives de la FINMA.

7.6 *Présentation des valeurs immatérielles*

(en milliers de francs)	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence: Inves-tissements	Désinves-tissements	Amor-tissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Autres valeurs immatérielles	256	-51	205	244	0	-100	349
Total des valeurs immatérielles	256	-51	205	**244**	**0**	**-100**	**349**

7.7 *Répartition des autres actifs et autres passifs*

(en milliers de francs)	Autres actifs: Année de référence	Autres actifs: Année précédente	Autres passifs: Année de référence	Autres passifs: Année précédente
Compte de compensation dérivés	1'553	2'369	0	0
Impôts indirects	42	27	157	168
Compte de compensation	5	10	1	0
Obligations de caisse, coupons non échus et emprunts obligataires	0	0	153	129
Autres actifs et autres passifs	0	0	3	4
Total	**1'600**	2'406	**314**	301

7.8 *Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements, et les actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété*

(en milliers de francs)	Valeur comptable	Engagements effectifs
Créances hypothécaires (créances nanties ou cédées pour les emprunts de lettres de gages)	65'892	47'000

7.9 *Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance*

(en milliers de francs)	taux de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier Année de référence	Année précédente	Modifications de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel Année de référence	Année précédente
Caisse de pensions Bafidia	110%	0	0	0	138	138	134

La banque est affiliée à la Caisse de pensions Bafidia à Aarau. L'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Moyennant une réduction de leur rente, les collaborateurs ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. La Caisse est classée comme «orientée sur les prestations» selon Swiss GAAP RPC 16. La détermination des conséquences économiques résulte en principe de la situation économique de chaque institution de prévoyance selon le dernier bouclement annuel, lequel ne doit pas dater de plus de 12 mois. S'il existe des signes (indicateurs) qui indiquent des développements essentiels depuis le dernier bouclement (ex. fluctuation de valeur, liquidation partielle, etc.), ceux-ci doivent être pris en considération. Le Conseil d'administration part du principe qu'en cas d'excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 16, celui-ci doit être utilisé en faveur des assurés. Il n'existe actuellement aucun avantage économique pour les réserves de cotisation de l'employeur.

7.10 *Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours*

(en milliers de francs)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Montant
Émetteur			
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	1.60%	2018-2025	47'000
Total			**47'000**

Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours

Émetteur	D'ici une année	≤ 2 ans	≤ 3 ans	≤ 4 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire	13'000	3'000	7'000	8'000	2'000	14'000	47'000
Total	**13'000**	**3'000**	**7'000**	**8'000**	**2'000**	**14'000**	**47'000**

7.11 *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence*

(en milliers de francs)	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différence de change	Intérêts en souffrance et recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	7'061	0	47	0	0	382	-618	6'872
Total des provisions	**7'061**	**0**	**47**	**0**	**0**	**382**	**-618**	**6'872**
Réserves pour risques bancaires généraux	7'204	0	0	0	0	1'115	0	8'319
Correctifs de valeur pour risques de défaillance et risques pays	1'847	0	0	0	14	0	-110	1'751
— dont correctifs de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	788	0	0	0	14	0	-10	792
— dont correctifs de valeur pour les risques latents	1'059	0	0	0	0	0	-100	959

7.12 *Présentation du capital social*

(en milliers de francs)	Année de référence: Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Année précédente: Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions / capital social	1’552	3’103	1’552	1’544	3’088	1’544
- dont libéré	1’552	3’103	1’552	1’544	3’088	1’544
Total du capital social	**1’552**	**3’103**	**1’552**	1’544	3’088	1’544

7.13 *Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés aux membres de la direction et du conseil d’administration ainsi qu’aux collaborateurs*

(en milliers de francs)	Nombre de droits de participation: Année de référence	Année précédente	Valeur des droits de participation: Année de référence	Année précédente
Organes et membres de la direction	28	28	14	14
Collaborateurs	2	2	1	1
Total	**30**	30	**15**	15

7.14 *Indication des créances et engagements envers les parties liées*

(en milliers de francs)	Créances: Année de référence	Année précédente	Engagements: Année de référence	Année précédente
Affaires d’organes	**4’604**	4’458	**1’224**	1’021

Les limites accordées aux organes s’élèvent à TCHF 5’004 au 31 décembre 2017.

7.15 *Présentation de la structure des échéances des instruments financiers*

(en milliers de francs)	À vue	Dénonçable	Échéances: ≤ 3 mois	≤ 12 mois	≤ 5 ans	> 5 ans	Immo-bilisé	Total
Actifs/Instruments financiers								
Liquidités	31’050	-	-	-	-	-	-	31’050
Créances sur les banques	14’275	0	0	5’000	0	0	-	19’275
Créances sur la clientèle	29	8’234	2’015	10’659	11’956	3’243	-	36’136
Créances hypothécaires	71	18’925	10’769	32’463	159’292	80’630	-	302’150
Opérations de négoce	0	-	-	-	-	-	-	0
Valeurs de remplacement positives d’instruments financiers dérivés	0	-	-	-	-	-	-	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	-	-	-	-	-	-	0
Immobilisations financières	423	0	0	0	2’935	2’076	0	5’434
Total	**45’848**	**27’159**	**12’784**	**48’122**	**174’183**	**85’949**	**0**	**394’045**
Année précédente	52’312	29’762	23’956	29’750	162’551	95’110	0	393’441

7.15 *Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (suite)*

(en milliers de francs)	À vue	Dénonçable	Échéances ≤ 3 mois	≤ 12 mois	≤ 5 ans	> 5 ans	Immo-bilisé	Total
Capitaux étrangers/ Instruments financiers								
Engagements envers les banques	7'988	0	0	0	0	0	-	7'988
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	62'426	194'395	0	0	0	0	-	256'821
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'766	-	-	-	-	-	-	1'766
Obligations de caisse	-	-	1'180	2'414	26'657	13'031	-	43'282
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	3'000	10'000	20'000	14'000	-	47'000
Total	**72'180**	**194'395**	**4'180**	**12'414**	**46'657**	**27'031**	**0**	**356'857**
Année précédente	60'040	205'209	2'190	6'978	56'655	27'348	0	358'420

7.16 *Répartition des créances et engagements conditionnels*

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaire	0	0
Garanties et similaires	729	723
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	569	463
Total des engagements conditionnels	**1'298**	1'186

7.17 *Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs*

En 2017 les capitaux investis auprès des banques centrales ont été progressivement ponctionnés par des intérêts négatifs. Les revenus d'intérêt et des escomptes ont été débités de TCHF 83.6 dans la période considérée.

7.18 *Répartition des charges de personnel*

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Rémunérations (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, salaires et allocations)	1'188	1'175
— dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	0	0
Prestations sociales	185	178
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	90	87
Total des charges de personnel	**1'463**	1'440

7.19 *Répartition des autres charges d'exploitation*

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Coûts des locaux	74	80
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	804	769
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	33	27
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	109	100
— dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	109	100
— dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	572	644
— dont rémunération pour une éventuelle garantie étatique	0	0
Total des autres charges d'exploitation	**1'592**	1'620

7.20 *Commentaires sur les pertes significatives, les produits et charges extraordinaires ainsi que les dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de correctifs de valeurs et provisions libérées*

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Produits extraordinaires		
Versements de RBA-Futura	306	130
Dissolution de la provision sur immeuble	118	118
Dissolution de la provision sur risque de taux	400	400
Autres produits extraordinaires	8	11
Total des produits extraordinaires	**832**	659
Charges extraordinaires		
Ajustement provision forfaitaire	9	53
Autres charges extraordinaires/ Réserve pour risques banquaires généraux	1	0
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux	1'115	740
Total des charges extraordinaires	**1'125**	793

7.21 *Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition*

(en milliers de francs)	Année de référence	Année précédente
Charges pour impôts courants	300	337
Charges pour impôts latents	0	0
Total des impôts	**300**	337
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat d'exploitation	21%	27%

Rapport de l'organe de révision

Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de la **Caisse d'Epargne de Cossonay, société coopérative, Cossonay**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne de Cossonay, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 15 mars 2018

BDO SA

Damien Repond
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo
Expert-réviseur agréé

annexe

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Selon Circ. FINMA 2008/22 (publication partielle dans le sens du Cm 7 ss.)
(en milliers de francs)

Exigences en matière de fonds propres

	Approche utilisée	2017	2016
Fonds propres pris en compte		31’958	30’336
Fonds propres de base durs (CET1)		31’958	30’336
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		0	0
Fonds propres de base (T1)		31’958	30’336
Fonds propres complémentaires (T2)		0	0
Fonds propres nécessaires (fonds propres minimaux)		14’601	14’176
Risques de crédit	standard internationale	13’774	13’325
Risques sans contrepartie	standard internationale	89	91
Risques de marché	de minimis	1	4
Risques opérationnels	indicateur de base	736	756
Volant anticyclique		1’939	1’906
Somme des positions pondérées en fonction du risque		182’509	177’202
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque		1.06%	1.08%
Ratios de fonds propres			
Ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1)		17.51%	17.12%
Ratio des fonds propres de base (ratio T1)		17.51%	17.12%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		17.51%	17.12%
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)		6.81%	6.20%
Fonds propres minimaux		4.50%	4.50%
Volant de fonds propres		1.25%	0.63%
Volant anticyclique		1.06%	1.08%
CET1 selon les standards minimaux de Bâle disponibles après déduction des exigences en AT1 et T2		14.01%	13.62%
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)		8.06%	8.08%
Objectif de la catégorie de banque 5		7.00%	7.00%
Volant anticyclique		1.06%	1.08%
CET1 disponible		14.01%	13.62%

Exigences en matière de fonds propres (suite)

	Année de référence	Année précédente
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon annexe 8 OFR)	9.56%	9.58%
Objectif de la catégorie de banque 5	8.50%	8.50%
Volant anticyclique	1.06%	1.08%
T1 disponible	15.51%	15.12%
Objectif pour les fonds propres de base (selon annexe 8 OFR)	11.56%	11.58%
Objectif de la catégorie de banque 5	10.50%	10.50%
Volant anticyclique	1.06%	1.08%
Fonds propres réglementaires disponibles	17.51%	17.12%

Leverage Ratio

Leverage Ratio	7.94%	7.54%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	31’958	30’336
Engagement global (Pos. 021)	402’582	402’530

Liquidity Coverage Ratio

Ratio pour la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	142%	138%
Moyenne 2e trimestre	148%	134%
Moyenne 3e trimestre	159%	152%
Moyenne 4e trimestre	117%	121%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Moyenne 1er trimestre	42’129	35’440
Moyenne 2e trimestre	44’065	40’305
Moyenne 3e trimestre	46’874	42’240
Moyenne 4e trimestre	37’077	40’713
Flux nets de trésorerie		
Moyenne 1er trimestre	29’740	25’672
Moyenne 2e trimestre	29’779	30’149
Moyenne 3e trimestre	29’546	27’787
Moyenne 4e trimestre	31’571	33’690

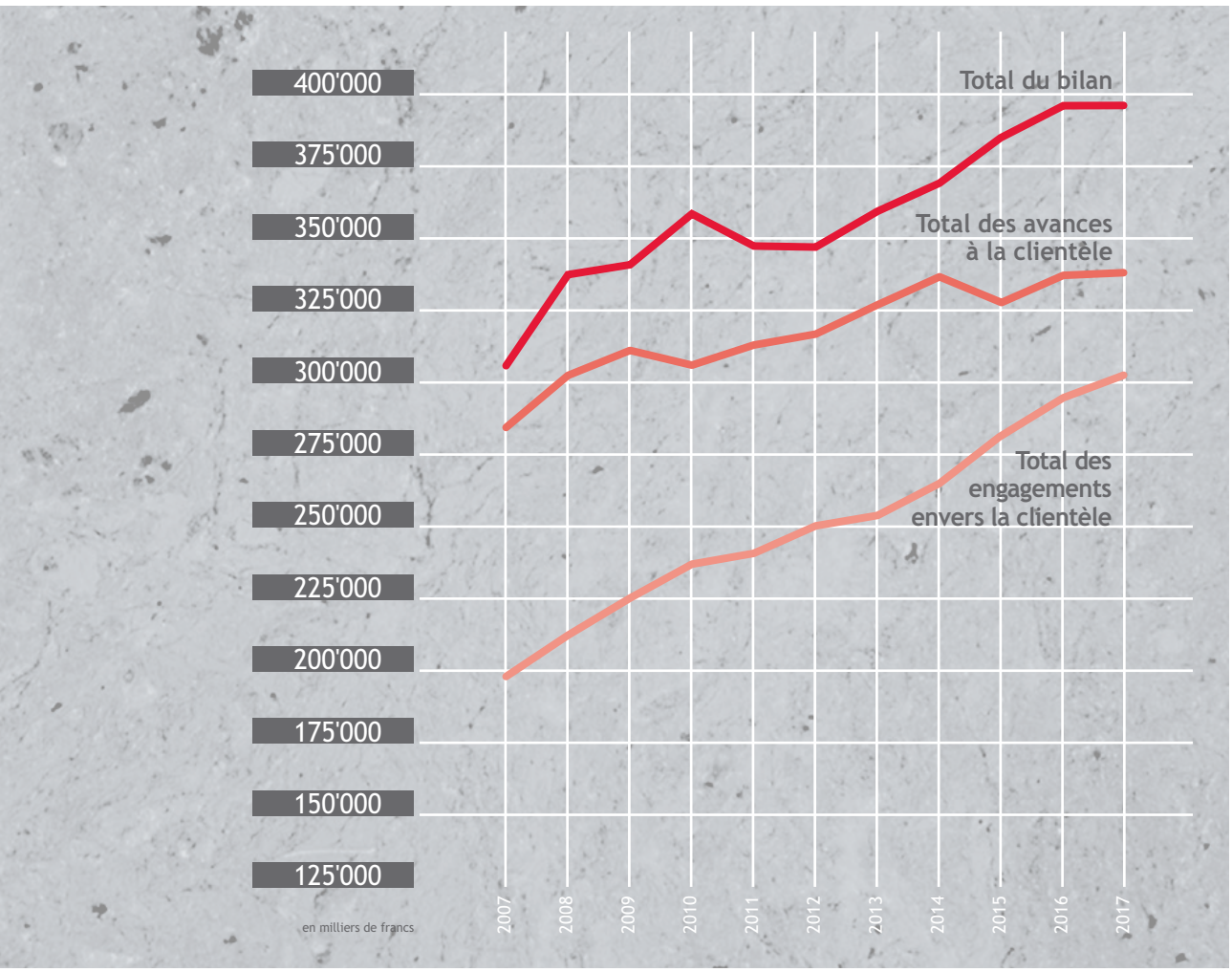

Évolution du bilan

(en milliers de francs)	Créances sur la clientèle	Créances hypothécaires	Dépôts d'épargne*	Obligations de caisse	Total du bilan
2007	28'632	255'737	119'879	33'816	306'403
2008	32'464	269'904	121'460	53'458	337'860
2009	38'876	272'122	137'835	49'109	341'272
2010	26'026	279'882	151'182	37'956	358'832
2011	25'775	287'082	145'582	51'473	347'738
2012	26'887	289'752	167'197	50'112	347'371
2013	27'008	298'945	174'903	46'998	361'108
2014	24'598	310'025	182'955	48'900	371'818
2015	23'353	302'574	190'675	48'597	386'813
2016	38'381	297'911	205'941	43'471	397'848
2017	36'136	302'150	209'911	43'282	397'858

*selon nouvelle présentation des comptes (dès 2012, les comptes privés sont inclus dans les dépôts d'épargne).

Votre épargne est en de bonnes mains!

CEDC BANQUE
Cossonay_Sullens

Du sur mesure depuis 1833

www.cedc.ch

CEDC BANQUE

Votre banque
régionale
fondée en 1833

Rue du Temple 2 ■ 1304 Cossonay

tél.: 021 863 13 13 Tous les jours 7.30 à 12.00 et 13.30 à 16.45
fax: 021 863 13 10 sauf le jeudi 7.30 à 12.00 et 13.30 à 18.00

Agence
Route de Mex 2 ■ 1036 Sullens

tél.: 021 863 13 13 Tous les jours 14.00 à 17.45

www.cedc.ch